



SÉANCE ORDINAIRE 1^{er} mai 2023

Séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 1^{er} mai 2023 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté | 4- Alex Vachon |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Marina Lemay |

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Ghislaine Leblanc, ainsi que la directrice générale adjointe, Madame Joanny Brochu.

NO-2023-05-062

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 1^{er} mai 2023 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Dernier paiement pour le déneigement des chemins
5. Adoption du règlement numéro 394 sur la prévention des incendies adapté MRC des Appalaches abrogeant les règlements 342 et 343
6. Abat-poussière liquide 2023
7. Balayage de rues 2023
8. Fauchage, débroussaillage 2023
9. Matériaux granulaires et machinerie 2023
10. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de question(s)
14. Levée de la séance

Que le point « Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2023-05-063 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès- verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 3 avril 2023 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2023-05-064 ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET
DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES (ÉTAT DES RÉSULTATS
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ALEX VACHON
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'avril 2023, totalisant 105 440,47\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 14 à 17, totalisant 10 336,74\$ et autorisent la directrice générale adjointe, Madame Joanny Brochu, à effectuer le paiement.

Administration	21 102,29\$
Déneigement	29 670,33\$
Traitement eau potable	628,49\$
Déchets domestiques	3 550.11\$
Quotes-parts MRC	30 934,00\$
Remises gouvernementales	14 289,27\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois d'avril 2023 ainsi que les états comparatifs pour le premier semestre.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-2023-05-065 DERNIER PAIEMENT
POUR LE DÉNEIGEMENT
DES CHEMINS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que soit versé le dernier paiement pour le déneigement des chemins pour l'année 2022-2023, à Steven Lambert Excavation le ou vers le 15 mai 2023.

ADOPTÉE

**NO-2023-05-066 ADOPTION DU RÈGLEMENT 394
SUR LA PRÉVENTION DES
INCENDIES ADAPTÉ
MRC DES APPALACHES
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 342 ET
343**

Attendu que le nouveau règlement a pour but la prévention incendie des risques faibles et la prévention incendie des risques plus élevés;

Attendu que le nouveau règlement vise à protéger la vie et à sauvegarder les biens;

Attendu que pour ce faire, il édicte les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des bâtiments et encadre des activités qui impliquent l'utilisation du feu;

Attendu les bâtiments, les activités susceptibles de causer un incendie, et les pouvoirs d'inspection et d'intervention;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023;

Attendu que la présentation et le dépôt du projet a eu lieu le 3 avril 2023 à la séance ordinaire du conseil;

Pour ces raisons, il est proposé par MÉLISSA TURGEON, appuyé par CARL CROTEAU et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le nouveau règlement 394 sur la prévention des incendies adapté à la MRC des Appalaches abrogeant les règlements 342 et 343.

ADOPTÉE

NO-2023-05-067

ABAT-POUSSIÈRE 2023

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que le nouveau règlement numéro 391 modifiant le précédent règlement numéro 386 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs de chlorure de calcium liquide 35% ou AP35 pour l'achat d'abat-poussière 2023;

Attendu que nous avons reçu un prix d'une seule entreprise;

Entreprises Bourget 0,4300\$/ litre

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

Attendu que ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que par suite de l'analyse de prix reçus des différents entrepreneurs d'abat-poussière;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Entreprises Bourget à 0.4300\$/litre entrepreneur conforme et ayant la meilleure offre de service globale.

ADOPTÉE

NO-2023-05-068

BALAYAGE DE RUES 2023

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ALEX VACHON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que notre nouveau règlement numéro 391 modifiant le précédent règlement 386 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès des entrepreneurs pour le balayage de rues 2023;

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

Attendu que ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu qu'un seul prix pour un (1) entrepreneur :

Jean-François Langlois au tarif de 100,00\$ de l'heure.

Attendu qu'à la suite de l'analyse du prix reçu;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Jean-François Langlois pour le travail de balayage de rues 2023.

ADOPTÉE

NO-2023-05-069

**FAUCHAGE
DÉBROUSSAILLAGE 2023**

PROPOSÉ PAR : ALEX VACHON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que notre nouveau règlement numéro 391 modifiant le précédent règlement numéro 386 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs pour le fauchage, débroussaillage 2023;

Attendu que ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu des prix de (2) entrepreneurs

Liste de prix pour l'été 2023 pour *Entreprises MMR Turcotte Inc*

-**Faucheuse de 6 pieds** pour l'accotement: 105\$/heure

-**Débroussailleuse de 4 pieds sur mât télescopique** de 25 pieds ou 30 pieds: 105\$/heure

Nous possédons **4 faucheuses de 6 pieds, 2 mât télescopique de 25 pieds et 1 de 30 pieds** tous les deux ayant une tête de coupe de 4 pieds.

Liste de prix pour l'été 2023 pour *Déneigement MC*

Équipement comprend 4 tracteurs muni d'une :

Débroussailleuse montée sur un mât de 25 pieds qui s'adapte à tous types d'accotements et fossés 84,00\$ de l'heure;

Faucheuse rotative de 9 pieds ½ montés sur le 3 points de celui-ci afin de faucher la surface plane de l'accotement près du pavage 23,50\$/km ou 80\$ de l'heure;

Débroussailleuse fléaux 5 pieds montée sur 3 points du tracteur afin de faucher-accotement 28,50\$/km ou 80\$/heure;

Surface plane de l'accotement près du pavage et le premier côté du fossé, 1 passage-fossé 33,50\$/km ou 80\$/ heure;

Débrousailluse fléaux 6 ½ pieds montés sur 3 points de celui-ci afin faucher-accotement 33,50\$/km ou 80\$/heure;

Surface plane de l'accotement près du pavage et le premier côté du fossé, 1 passage-fossé 40,50\$/km ou 80\$/heure ;

31 km accotement plane seulement (fauchage, Rot.) 728,50\$ prix total;
31 km accotement plane (fauchage, Rot.) et premier côté fossé (déb. 6'-1/2'')
1 984,00\$ prix total;

Attendu que à la suite de l'analyse de l'ensemble des listes de prix reçus;

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

Attendu que le débroussaillage devra être fait obligatoirement entre le 15 juillet 2023 et 1^{er} août 2023;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Dénéigement MC, entrepreneur conforme pour le service de fauchage avec mat, coupe-herbe sur accotement et fossé.

ADOPTÉE

**NO-2023-05-070 MATÉRIAUX GRANULAIRES
ET MACHINERIE RELATIVE À
DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que notre nouveau règlement numéro 391 modifiant le précédent règlement numéro 386 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs afin d'obtenir la liste de prix de leur machinerie ainsi que pour les matériaux granulaires, étendus, nivelés incluant le transport (CG-14) et la provenance des matériaux.

Attendu que ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu le prix de (2) entrepreneurs;

Steven Lambert	CG14	23,00\$ la tonne livré, étendue
Germain Daigle	CG14	21,00\$ la tonne livré, étendue

Attendu que à la suite de l'analyse de la liste de prix reçue pour le CG-14 ainsi que la machinerie ;

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service rendu;

Attendu que son prix pour le CG-14 demandé pour plus ou moins 2 000 tonnes incluant les matériaux granulaires, étendus, nivelés incluant le transport à 21,00\$ la tonne;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Germain Daigle excavation conforme et celui-ci ayant présenté le plus bas prix global et/ ou la meilleure offre de service globale.

Toutefois, dans l'alternative où plus d'un prix peut satisfaire les besoins municipaux, **l'entrepreneur ayant le plus bas taux aura la priorité d'embauche. Si celui qui est prioritaire est non disponible au moment d'effectuer les travaux selon l'urgence, la municipalité se réserve le droit d'appeler le deuxième entrepreneur conforme et ainsi de suite.**

Aussi, s'il s'avérait lors de certains travaux spécifiques que l'entrepreneur prioritaire n'ait pas dans son inventaire certaines machineries pour effectuer le travail requis, la municipalité se réserve le droit de faire appel au deuxième entrepreneur conforme plus bas et ainsi de suite.

Si dans les deux (2) cas mentionnés dans les deux (2) derniers paragraphes, l'inspecteur municipal aura la possibilité d'engager un autre entrepreneur pour exécuter les travaux prévus sur le territoire de la municipalité pour respecter le calendrier des travaux de voirie de tout genre en respectant l'échéancier de chacun.

ADOPTÉE

NO-2023-05-071

**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE
L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

NO-2023-05-072 **CORRESPONDANCE**

Journée internationale de l’homophobie et la transphobie

NO-2023-05-073 **VARIA**

Aucun

NO-2023-05-074 **PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-2023-05-075 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY
APPUYÉ PAR : ALEX VACHON
ET RÉSOLU : À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance 20 heures 26.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Greffière-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal